

L'AUTORITE PARENTALE

20 novembre 2010

Personnes présentes : Elsa Bussian, Lydie Boutel, Bouchra El Fenniri, Emmanuelle Fresnaye, Elodie Gilloir, Valérie Lamy, Mathilde Lebosset et Evelyne Archambaudière.

L'autorité parentale est l'ensemble des droits et des devoirs des parents à l'égard de leurs enfants mineurs dans le but de les élever et de les protéger physiquement et moralement.

Un peu d'histoire :

Depuis le Code Civil "dit" Code Napoléon, ou Code civil français, instauré en 1804, sous l'égide de Jean-Jacques Régis de Cambacérès l'épouse avait dans la famille un rang guère plus enviable que ses enfants, en effet la femme était mineure (*donc elle n'avait pas le droit de prendre par elle-même des décisions la concernant, et encore moins des décisions relatifs aux enfants*), subordonnée donc au « chef de famille ».

Cette notion disparaît en France en 1970 : la loi dispose que désormais « les deux époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille » : l'autorité parentale remplace la puissance paternelle.

La notion d'autorité parentale touche un aspect très intime de la vie privée des gens et peut prendre des couleurs différentes selon la culture des parents. Au-delà des différences culturelles, éducationnelles et religieuses, il y a l'intérêt de l'enfant. Avec la naissance d'un enfant, une série de droits et d'obligations incombent aux parents. Ceux-ci doivent prendre leurs responsabilités et respecter les droits les plus fondamentaux de leur bambin.

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et la mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant, pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Tirage au sort puis discussion commencée par la personne qui a tiré le sujet et enrichie par tous le monde.

-> soins : Obligation du minimum légal, bien être physique et moral.

Vaccins ? Certains obligatoires, cas de conscience dû au problème des métaux lourds qu'ils contiennent. BCG n'est plus obligatoire depuis 2006

La fin d'un vaccin

La Ministre de la santé, Roselyne Bachelot, a donc décidé de suspendre la vaccination systématique des enfants avant leur entrée en maternelle. Les 800 000 enfants qui naissent chaque année ne seront donc plus soumis à cette obligation. Mais cela ne veut pas dire que le vaccin n'est plus indiqué. Il reste au contraire prescrit aux enfants à risque :

- Les enfants d'Ile de France (une des régions les plus touchées par la tuberculose) ;
- Ceux de Guyane (l'autre région la plus atteinte) ;
- Les enfants nés dans les pays concernés par des épidémies de tuberculose (Afrique subsaharienne,

Asie...);

- Les enfants en contact avec des adultes venant de ces pays ;
- Les enfants dont les parents ou autres membres de la famille ont été touchés par la tuberculose ;
- Ceux qui vivent dans des conditions de précarité importante.

Ce qui représente tout de même 100 000 enfants par an.

<http://www.aufeminin.com/fiche/maman/f6417-le-calendrier-des-vaccinations.html>

-> scolarité /scolarisation : Pas obligatoire avant 6 ans. Permet la socialisation. L'école pour les petits est souvent violente (frappé, agression, bruit...) et fatigante.

L'école est trop normalisée, tous les enfants sont différents mais on n'en tient pas souvent compte. Système d'évaluation (notes ou autre), compétition => inadapté

Besoin d'une pédagogie différencié => pour l'instant impossible.

-> culture : Obligation d'enrichir son enfant, la culture qui nous environne et les autres cultures => ouverture de l'esprit. On remarque que dans les milieux défavorisés il y a moins de culture. Certains parents sont démunis n'ont pas assez de culture ou ne savent pas la transmettre à leur enfant ou n'ont pas les moyens !?

-> croyance, religion : sujet pas tiré

-> alimentation : sujet pas tiré

-> sécurité physique et morale, protection : Protection de base modifier l'environnement de la maison pour la sécuriser en fonction de l'âge de l'enfant (coin de table, prise, barrière de sécurité, produits dangereux...) Les surveiller en les laissant expérimenter leur dire les dangers et les limites => les accompagner.

Pour la sécurité morale éviter la télé avant 3 ans, protéger des autres, de nous et d'eux même. => être un bon guide

Ils doivent faire des erreurs pour apprendre

Attention à la pédophilie on doit surveiller.

Toujours leur intérêt en premier sans effacer les parents.

Ne pas mentir, expliquer.

Répondre à leurs questions, s'ils posent la question c'est qu'ils sont prêts à recevoir la réponse (adapté selon l'âge).

-> amour, bien être, épanouissement : Problème de sommeil si parents pas épanouis ne peuvent pas apporter l'épanouissement à ses enfants.

Problème des pleurs savoir si on les laisse ou pas ? (Françoise Charasse vous a apportez les informations pour répondre à cette question...) Ne pas faire plein de grands changements dans la vie d'un enfant y aller progressivement par étape...

Besoin de prendre du recul, laisser à une tierce personne l'enfant, pour se reposer.

-> garde de l'enfant : divorce -> autant père que la mère en fonction des habitudes de l'enfant avant séparation.

Garde pour le travail => nourrice ou crèche ?

La nourrice mieux pour le rythme de l'enfant, plus de tendresse.

On peut aussi arranger son emploi du temps travail pour que l'enfant soit plus avec la mère ou le père qu'avec la nourrice.

-> éducation, moralité : Attention différent selon les cultures

Autorité parentale pour inculquer des valeurs. Distinction entre convenance et valeur qu'on veut vraiment pour son enfant. => refus des « valeurs » des anciens qui ne nous conviennent pas , recréer ses propres valeurs pour le bien de notre enfant et les imposer.

Par exemple si les grands-parents exigent d'une enfant de rester 3 h à table, soutenir que 20' c'est suffisant qu'elle a mangé et donc ayant l'autorité parentale vous lui permettez de sortir de table pour jouer, même si vous êtes chez eux.

Moral = respect => important. Si on respecte l'enfant et ses besoins il nous respectera.

-> respect de l'enfant : Obligation par le droit de l'enfant, respect physique, moral et psychique. L'enfant est un individu à part entière on se doit de respecter son individualité.

Droit de l'enfant 1989, on ne doit pas taper ou maltraiter psychiquement un enfant.

Il a le droit à son intimité ne doit pas être humilié en publique et en privé. Respecter sa sexualité.

-> confiance : sujet pas tiré